

**Présents :** MM. S. Lasseaux, Bourgmestre, **Président**  
Genard, Mainil, Melle Lorent, MM. Halloy et C. Lasseaux, **Echevin(e)s**  
Helson, Hubert, Mme Delhez, MM. Saint Guillain, Lauvaux, Mathieu, Mmes  
Delvaux-Meys, Diez-Burlet, MM. Chintinne, Hennin, Mme Valtin, M. Lechat,  
Mmes Monier-Delobbe et Morue-Pierart, **Conseiller(e)s**  
J. Pauly, **Président du Conseil de l'Action Sociale**  
J. Huart, **Secrétaire communal ff.**

Mme la Conseillère Frédérique SEYLER est absente.

A l'exception des points 21, 24 et 29, toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le Conseil,

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2009**

Après en avoir entendu lecture, par M. le Secrétaire Communal ff., approuve, sans émettre de remarques, les résolutions de la séance du 18 mars 2009.

**2. Fabrique d'église d'Hanzinne – Renouvellement des membres du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers – Information**

Reçoit, en information, la délibération du 5 avril 2009 de la Fabrique d'Eglise d'Hanzinne, par laquelle Messieurs Michel DEMANET et Claude ALLARD sont reconduits en qualité, respectivement, de Président et de Secrétaire du Conseil de Fabrique, pour un terme d'un an.

Mme Yvette MATHOT, pour sa part, est réélue en qualité de membre-trésorière, pour un terme de trois ans.

**3. Fabrique d'église d'Hanzinne – Compte 2008 – Avis – Décision**

Emet un avis favorable à l'approbation du compte 2008 de la Fabrique d'Eglise d'Hanzinne, arrêté comme suit :

- Recettes : 18.220,02 €
- Dépenses : 10.746,64 €
- Boni : 7.473,38 €
- Participation communale : 12.380,30 €

Ce compte est, comme chaque année, présenté avec clarté et ordre.

Les fabriciens, dans leur note introductive, expliquent avoir géré au mieux l'argent imparti au budget, notamment en matière de chauffage, d'électricité et d'eau.

Le compte présente un boni appréciable, tel que mentionné plus haut.

**4. Fabrique d'église protestante unie de Belgique à Namur (Morville) – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2008 –**

**a) Information**

Prend connaissance de la modification budgétaire n° 1, établie par la Fabrique d'église précitée, pour l'exercice 2008.

Cette modification budgétaire consiste en des recettes et dépenses supplémentaires de 4.010,05 € provenant :

- pour les premières, d'arriérés de subsides versés et
- pour les deuxièmes, de versements de loyers (solde de 2006 + loyers 2007).

La participation communale reste inchangée.

**b) Avis – Décision**

Emet un avis favorable quant à l'approbation de cette modification budgétaire.

- 5. Centre Public d'Action Sociale – Commission locale pour l'énergie – Rapport d'activités – Ratification –**  
**a) Information**  
 Prend connaissance du rapport d'activités de la commission locale pour l'énergie du CPAS.  
 Il est à noter que cette commission a été instaurée au sein du CPAS, lors de la séance du Conseil de l'Action Sociale du 19 mars 2009.  
**b) Ratification – Décision**  
 Ratifie le contenu de ce rapport.
- 6. Foyer Culturel asbl – Activités et comptes 2008 – Projets et budget 2009 – Information**  
 Prend connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mars 2009 de l'asbl FOYER CULTUREL DE FLORENNES, portant notamment sur l'approbation du compte 2008, arrêté, en actif et passif, à 205.703,09 €, ainsi que du budget 2009, arrêté en charges et produits à 344.428 €.
- 7. Guichet Energie itinérant sur les Arrondissements de Dinant et Philippeville – Convention de partenariat –**  
**a) Information**  
 Le Conseil Communal est informé que la Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de Philippeville (MUAP) a décidé d'introduire un projet avec le Centre Culturel Régional de Dinant (CCRD), pour organiser un guichet de l'énergie itinérant.  
 Ce guichet permettra à la population de disposer d'un service public animé par un personnel spécialisé.  
 Il veillera notamment à assurer :  
 - une permanence d'accueil et téléphonique à la population;  
 - le suivi technique des dossiers visant l'octroi de subventions.  
 Ce projet nécessite l'octroi, par la Commune, d'une avance remboursable de 5.000 €.  
**b) Décision**  
**c) Projet de convention – Approbation – Décision**  
 Décide d'adhérer à ce projet et d'approuver la convention de partenariat.
- 8. Agence Immobilière Sociale – Agrément – Information**  
 En 2005, la Commune de Florennes s'était engagée à adhérer à l'Agence Immobilière Sociale (AIS), pour une période de 5 ans, soit de 2005 à 2010.  
 L'article 191 § 3 du Code Wallon du Logement, fixant l'agrément à 5 ans, a été modifié et a été porté à une durée de 10 ans.  
 Prend donc acte que la Commune de Florennes restera adhérente à l'AIS, pour une période de 10 ans, soit de 2005 à 2015.
- 9. FLORENNES DEMAIN Asbl – Plan stratégique 2009-2012 – Approbation – Décision**  
 Approuve le Plan stratégique 2009-2012 de l'asbl FLORENNES DEMAIN.  
 Ce plan porte sur les actions suivantes :  
 1. Mobilité  
 2. Information et communication  
 3. Cadre de vie  
 4. Commerces  
 5. Activités publiques  
 6. Participation  
 7. Emploi
- 10. Opération "Été solidaire, je suis partenaire" – Edition 2009 –**  
**a) Information**  
 Le Conseil Communal prend connaissance que, pour la sixième année consécutive, la Région Wallonne organise l'opération "Été solidaire, je suis partenaire".  
 L'appel à projet se présente sous la même forme qu'en 2008.  
 Il est donc possible à la commune, moyennant l'approbation du projet par la Région Wallonne, d'engager sept jeunes, de 15 à 21 ans, et d'obtenir un subside de 2.450 €.  
 Le projet est basé sur quatre grands axes :  
 - mise en peinture de bâtiments locaux communaux (écoles, salles diverses...);

- mise en peinture d'infrastructures de la Croix Rouge locale;
- nettoyage et mise en valeur du RAVEL, initiation à la problématique de gestion des déchets et de conservation de la nature, et ce, en collaboration avec des jeunes du Centre FEDASIL local;
- activité intergénérationnelle d'initiation des personnes de 60 ans et plus à l'utilisation optimale du GSM, et ce, en collaboration avec le Conseil Consultation des Aînés et différentes associations locales, oeuvrant pour les personnes âgées (Mouvement de 3x20, Vie Féminine...).

**b) Décision d'adhésion – Ratification**

Cette année, l'appel a été lancé tardivement et, de ce fait, n'a pas pu être soumis au Conseil Communal avant son expédition dans les délais impartis, soit pour le 31 mars 2009.

Le Collège Communal, en séance du 25 mars dernier, a donc marqué son accord de principe, quant à l'introduction de la candidature.

M. le Conseiller HELSON demande quels seront les critères de sélection.

M. l'Echevin GENARD signale que les choix tiendront compte de l'âge, du domicile dans l'entité et de la parité filles-garçons.

Une audition sera organisée, afin de connaître les motivations des candidats.

M. le Président précise que le Collège ne reprendra pas les jeunes sélectionnés les années précédentes.

Décide de ratifier la décision du Collège Communal du 25 mars 2009 et d'adhérer au projet "Eté solidaire, je suis partenaire".

**11. Problématique relative à l'implantation et à l'exploitation de night-shops, de magasins de nuit assimilés et de phone-shops –**

**a) Ordonnance de police administrative règlementant les heures d'ouverture – Décision**

**b) Ordonnance de police administrative règlementant l'implantation et l'exploitation de ces commerces – Décision**

**c) Taxe communale – Création - Décision**

Le Collège Communal est fréquemment interpellé par la population riveraine des magasins de nuit (night shop), implantés sur Florennes.

Ces personnes se plaignent des nuisances sonores, tard dans la nuit.

Pour remédier à cette situation, le Collège Communal propose au Conseil d'arrêter un règlement, imposant aux magasins de nuit d'arrêter toute activité entre 23 H 00 et 5 H 00.

Cette mesure est également envisagée pour d'éventuels phone-shops ou d'autres magasins assimilés à des night-shops, qui pourraient s'implanter sur le territoire de Florennes.

Le Collège Communal propose également de réglementer l'implantation de nouveaux night-shops, magasins assimilés et phone-shops, ainsi que d'arrêter un règlement taxe quant à ces commerces, dont le montant est fixé à 2.500 € par magasin.

Monsieur le Conseiller SAINT GUILLAIN confirme le comportement inacceptable de certains individus (agressions verbales et physiques) et émet les remarques suivantes :

- pourquoi avoir trois night-shops à Florennes (centre) ? Ne faudrait-il pas en limiter le nombre?
- malgré la surveillance de la police, il n'y a pas d'amélioration.
- lorsque les night-shops fermeront à 23 H 00, les "clients" iront s'attrouper ailleurs.
- autoriser la réouverture à 5 H 00 permettra aux personnes qui repassent des boîtes de nuit de se rendre dans ces commerces.
- la taxe de 2.500 € concernera également le nightand day, qui ne pose pas de problème.

M. le Président répond :

- jusqu'à présent, il n'y a pas de règlement. Il était donc impossible d'intervenir;
- la législation sur la concurrence empêche de fixer un nombre de night-shops;
- la police a effectué 67 contrôles en 3 mois;
- initialement, le Collège avait envisagé la fermeture à 22 H 00, mais, dans ce cas, ces commerces ne seraient pas considérés comme magasins de nuit.

Pour la réouverture à 5 H 00, il s'agit d'une obligation (fermeture durant 6 heures).

- la lutte contre les substances illicites a été prévue dans le programme mis en place par la police.
- le montant de 2.500 € est la taxe recommandée parla tutelle.
- la rédaction des règlements permet aux cafés d'ouvrir plus tard.

M. l'Echevin GENARD ajoute que le Collège a mené une réflexion globale sur cette problématique.

M. le Conseiller SAINT GUILLAIN demande ce qu'il adviendra des clients qui restent à l'intérieur des night-shops après 23 H 00.

M. le Président répond que, pour cette situation, la Commune ne peut rien faire.

**A l'unanimité des membres présents**, décide d'approuver :

- l'ordonnance de police administrative, réglementant les heures d'ouverture des night-shops, des magasins de nuit et assimilés et des phone-shops;
- l'ordonnance de police administrative réglementant l'implantation et l'exploitation de ces commerces;
- le règlement taxe fixé à 2.500 € par magasin.

**12. Programme Communal de Développement Rural –**

**a) Composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) – Approbation – Décision**

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural, les réunions d'information et la consultation de la population sont terminées.

L'étape suivante consiste à mettre en place la Commission Locale de Développement Rural, qui sera chargée du suivi des dossiers (objectifs,...).

Lors des réunions dans l'ensemble des villages de l'entité, la population a été invitée à introduire une candidature.

La Commission doit être représentative des milieux politique, économique, socioprofessionnel et culturel de la Commune, des différents villages ou hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âge de la population.

Approuve la liste des membres qui feront partie de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

**b) Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR – Approbation – Décision**

Approuve également le Règlement d'Ordre Intérieur qui régira le fonctionnement de la CLDR.

**13. Ordonnances de police –**

**a) Information**

**b) Ratification – Décisions**

Prend connaissance et ratifie les ordonnances de police prises par M. le Bourgmestre, à savoir :

19.03.2009 : Travaux de réparation d'un égouttage, rue du Calvaire, à Florennes – Interdiction de circuler

06.04.2009 : Travaux INASEP, rue du Calvaire, 17, à Florennes – Interdiction de circuler

10.04.2009 : Transport exceptionnel, rue Donveau, à Hanzinelle – Interdiction de stationner

10.04.2009 : Intervention sur la station météo, située le long de la RN 97, à Rosée – Chantier de 2<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> catégorie

**14. MORIALME – Convention d'occupation de la salle communale –**

**a) Information**

Le Conseil Communal est informé que le club "Coyotes Gilrs & Boys Country Dancers" a sollicité de pouvoir occuper la salle des fêtes de Morialmé, les jeudis, de 19 H 30 à 22 H 30, afin d'y exercer son activité.

**b) Décision**

Décide d'autoriser cette occupation

**c) Projet de convention – Décision**

Décide également d'approuver le projet de convention réglant les modalités d'occupation.

**15. THY-LE-BAUDUIN – Location du droit de chasse –**

**a) Information**

Les baux de location du droit de chasse, sur le territoire de Thy-le-Bauduin, sont arrivés à échéances le 31 mars 2009. Il y a donc lieu de prévoir leur remise en location.

Cette location est réalisée en collaboration avec la Commune de Walcourt, afin de rendre les blocs de chasse plus attrayants.

**b) Décision**

Sur proposition de la Division de la Nature et des Forêts, décide d'arrêter le cahier des charges de la Province de Namur, complété par les clauses particulières générales et spécifiques afférentes à cette location.

**c) Cahier des charges – Approbation – Décision****d) Mode de location – Décision**

Fixe la procédure de location par adjudication publique et soumissions éventuelles.

**16. FLORENNES (centre) – Rue du Chapitre, 3 – Affaissement d'un mur, à l'arrière du presbytère (remparts) – Recours à un bureau d'études –****a) Information**

Le Conseil Communal prend connaissance qu'une partie du mur, se trouvant à l'arrière du presbytère, rue du Chapitre, 3, à Florennes, s'est effondrée.

Vu l'importance des dégradations, le Collège Communal propose de désigner un bureau d'études, afin de dresser un projet de réfection du mur.

**b) Décision**

Décide d'approuver les travaux de réparation du mur se trouvant à l'arrière du presbytère de Florennes, rue du Chapitre, 3.

**c) Projet de convention – Approbation – Décision**

Décide d'approuver la convention régissant la mission d'étude et de coordination sécurité santé, dans le cadre du dossier de réfection du mur se trouvant à l'arrière du presbytère de Florennes.

**d) Mode de passation du marché – Fixation – Décision**

Décide de passer par la procédure négociée pour l'attribution du marché.

**17. FLORENNES (centre) – Plan Mercure – Litige avec la S.A. GECIROUTE – Recours à un conseiller technique –****a) Information**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la rue des Ecoles et Gérard de Cambrai, à Florennes (plan "Mercure"), des constats de manquement ont été rédigés.

Une expertise a été imposée par le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Namur.

Vu l'importance du litige, le Collège Communal propose de faire appel à un conseiller technique externe.

**b) Décision**

Décide d'approuver la désignation d'un conseiller technique externe.

**c) Projet de convention – Approbation – Décision**

Décide d'approuver la convention régissant la mission du conseiller technique.

**d) Mode de passation du marché – Fixation – Décision**

Décide de passer par la procédure négociée pour l'attribution du marché.

**18. SAINT-AUBIN – Rue de la Brasserie – Vente d'un excédent de voirie (CV n° 4) –****a) Décision**

Le Collège propose au Conseil de vendre un excédent de voirie, d'une contenance de 24 ca 88dma à Melle Alix LEBRUN, rue de la Brasserie, 157.

Cet excédent, qui jouxte sa propriété, a été estimé à 995 €, par M. Patrick de GHELLINCK, géomètre-expert.

**b) Projet d'acte – Approbation – Décision**

Décide de vendre cet excédent de voirie, pour la somme de 995 €.

Décide également d'approuver le projet d'acte relatif à cette opération immobilière.

**19. HANZINNE – rue Vieux Martin – Suppression partielle et déplacement du sentier vicinal n° 38 – Création d'un nouveau sentier –****a) Information**

Dans le cadre du projet de lotissement de la parcelle cadastrée section A n° 454b, à Hanzinne, il y a lieu de procéder au déplacement d'une servitude publique de passage, par la suppression du sentier n° 38, au niveau de cette parcelle, et par la création d'un nouveau sentier, entre les parcelles section A n° 454b et 453k.

**b) Décision**

Décide de proposer au Conseil Provincial d'approuver la modification projetée, ce, conformément au plan dressé par M. Bernard PAULUS, géomètre-expert.

**c) Incorporation dans la voirie vicinale – Décision**

Décide également d'incorporer le nouveau sentier créé dans la voirie vicinale.

**20. SAINT-AUBIN – Aménagement de deux logements sociaux dans l'ancienne école communale – Convention d'auteur de projet pour une mission d'architecture –**

**a) Information**

Le Conseil Communal est informé que le programme communal d'actions, en matière de logement 2009/2010, a été totalement approuvé par le Gouvernement wallon.

La Commune, en qualité d'opérateur, a inscrit la création d'un logement d'insertion dans l'ancienne école communale, rue Notre-Dame du Mont Carmel, 142, à Saint-Aubin.

Le rapport de visite de l'enquêteur du Département du Logement propose de créer deux logements.

**b) Décision**

Décide de procéder à la désignation d'un architecte, qui sera chargé d'élaborer le projet définitif.

**c) Projet de convention d'auteur de projet – Approbation – Décision**

Approuve le modèle de convention d'auteur de projet pour une mission d'architecture.

**d) Mode de passation du marché de service – Décision**

Décide également de recourir à la passation du marché selon la procédure négociée.

**21. FLAVION – Réfection de la chapelle Notre-Dame de Lourdes et création d'un espace cinéraire –**

**a) Information**

Le Conseil Communal est informé que, dans le cadre de la réfection de la Chapelle Notre-Dame de Lourdes et de la création d'un espace cinéraire, rue du Tram, à Flavion, la Région Wallonne a octroyé une subvention, pour la réalisation des travaux.

La promesse se monte à 140.000 €, pour une estimation de 169.000 €.

Un auteur de projet est à désigner, pour l'étude de ce dossier.

Une partie de la zone n'étant pas propriété communale, il y a lieu de conclure un bail emphytéotique avec le propriétaire.

M. le Conseiller HELSON fait remarquer que ce projet est déjà ancien et qu'un concours avait été réalisé, à l'époque.

Toutefois, il regrette que le projet de création d'un espace cinéraire déguise un investissement sur un terrain privé.

Sur le principe, M. HELSON n'est pas contre le projet, mais, en ces temps de récession, il constate que l'argent public sera investi sur du privé.

M. le Président répond que la Commune intervient par une avance de fonds.

Il s'agit d'un projet citoyen, qui vise à la sauvegarde du patrimoine local.

La Région Wallonne a reconnu l'intérêt de ce projet, en le finançant à 85 %.

Après les travaux, il sera établi un décompte :

- le comité prendra en charge les frais exécutés sur la Chapelle
- et la Commune, ceux relatifs à l'espace cinéraire, qui sera réalisé sur le domaine communal.

Une convention, portant sur les modalités de cet accord (délai de remboursement,...) sera conclue.

A ce jour, elle ne peut pas être présentée, car les montants définitifs ne sont pas encore connus.

M. le Conseiller SAINT GUILLAIN demande s'il n'y a pas lieu d'attendre, afin d'être rassuré sur le coût réel.

M. le Président précise que la promesse de subvention (140.000 €) a une durée de validité très courte.

De plus, le subside concerne tant la Chapelle que l'espace cinéraire et qu'il est donc indissociable.

M. le Conseiller MATHIEU est inquiet, car le coût définitif, pour la Commune, n'est pas connu et que, pour ce type de projet, il risque d'y avoir des "surprises".

Il propose également d'attendre de connaître le coût exact, sachant qu'il y a déjà deux columbarium dans le cimetière de Flavion.

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un projet citoyen, qu'il permettra de sauver la Chapelle Notre-Dame de Lourdes et qu'en définitive, la Commune ne prendra en charge que la part qui lui incombe.

M. le Conseiller HELSON signale qu'il y a lieu de penser aussi aux vivants (projet du terrain de football).

M. le Président est d'accord avec cette réflexion, mais signale que la Commune a une opportunité de réaliser ce projet.

**Par 9 voix Pour (contact 21), 7 voix Contre (U11C) et 4 Abstentions (Entente démocratique et M. MAINIL), décide :**

- de réaliser les travaux de réfection de la Chapelle Notre-Dame de Lourdes et de créer un espace cinéraire, rue du Tram, à Flavion;

- d'approuver le projet de bail emphytéotique, d'une durée de 15 ans, avec l'Asbl "Association des Oeuvres Paroissiales du Doyenné de Florennes";
- d'approuver le modèle de convention d'auteur de projet, pour une mission d'architecture.

**22. Travaux de réfection des dégâts d'hiver – Exercice 2009 – Lot 1 –**

**a) Décision**

Approuve le projet de réfection des dégâts d'hiver, en 2009 – Lot 1, concernant les rues suivantes :  
Florennes :

- rue du Parc
- rue Fonds de la Chapelle
- route d'Oret

Morialmé :

- allée des Fougères

Hanzinne :

- rue Gognat

Estimation : 70.754,75 € TTC

Article budgétaire : 42101/731/60

Voies et moyens : emprunt

Crédits : 200.000 €

**b) Projet (cahier spécial des charges) – Approbation – Décision**

Approuve également le cahier spécial des charges régissant ce marché.

**c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision**

Décide de passer par la procédure d'adjudication publique.

**d) Avis de marché – Approbation – Décision**

Approuve l'avis de marché relatif à la sélection qualitative des entreprises.

**23. Programme triennal 2007-2009 – Réfection et égouttage du Vieux Chemin de Namur, à Hanzinne –**

**a) Information**

Les travaux de réfection et d'égouttage du Vieux Chemin de Namur sont repris dans le programme triennal 2007/2009.

Les travaux sont cofinancés par la Région Wallonne et la SPGE.

L'estimation se chiffre à 731.028,76 €, avec une intervention de la Région Wallonne de 184.980 € et une participation de la SPGE, à concurrence de 362.278,02 €.

**b) Projet (cahier spécial des charges) – Approbation – Décision**

Décide d'approuver le projet de réfection et d'égouttage du Vieux Chemin de Namur, à Hanzinne, dressé par l'intercommunale INASEP, pour un montant estimé à 731.028,76 €.

**c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision**

Décide de fixer le mode de passation de marché par le recours à l'adjudication publique pour l'attribution du marché.

**d) Avis de marché – Approbation – Décision**

Décide d'approuver l'avis de marché.

**e) Subvention de la Région Wallonne – Sollicitation – Décision**

Décide de solliciter l'intervention de la Région Wallonne, dans le cadre du programme triennal 2007/2009.

**24. HANZINNE – Réfection des maçonneries de l'église – Modifications –**

**a) Information**

**b) Modification du cahier spécial des charges – Approbation - Décision**

Dans le cadre du dossier de réfection des maçonneries de l'église d'Hanzinne, le Service Public Wallonie Direction des Marchés Publics a émis des remarques sur les clauses administratives.

Il y a donc lieu de modifier le cahier spécial des charges en fonction.

**Par 13 voix Pour (Contact 21 et Entente démocratique) et 7 Abstentions (U11C), décide d'approuver la modification du cahier spécial des charges régissant le marché de réfection des maçonneries extérieures de l'église d'Hanzinne, comme demandé par la tutelle.**

**25. ROSEE et SAINT-AUBIN – Remise en location de terrains agricoles –**

**a) Information**

**b) Mode de location – bail à ferme – Approbation – Décision**

**c) Cahiers des charges – Approbation – Décision**

Le Conseil Communal est informé de la renonciation à l'occupation de terrains agricoles notifiée :

- par M. Michel HATTIEZ, pour 4 lots d'une superficie totale de 6ha 98a 85ca, situés au lieu-dit "Jeunes Communes", à Rosée;
- par M. Freddy SIMON, pour 2 lots d'une superficie totale de 3ha 10, au lieu-dit "Bruyère", à Saint-Aubin.

Le Collège Communal propose au Conseil Communal de remettre ces terrains en location, sous le régime du bail à ferme, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

M. le Conseiller SAINT GUILLAIN rappelle qu'il s'est déjà opposé à recourir au bail à ferme, pour la relocation de ces terrains.

Au nom du groupe Entente Démocratique, il sollicite du Conseil Communal le report de ce point et s'engage à proposer une autre alternative.

M. l'Echevin HALLOY fait remarquer qu'il est urgent que ces terrains soient semés et que la PAC risque de ne pas intervenir financièrement.

M. le Président propose, sur base des éléments évoqués par M. SAINT GUILLAIN, de retirer le point de l'ordre du jour.

**26. Désignation d'un nouveau Conseiller de l'Action Sociale –**

**a) Vérification des pouvoirs**

Suite à la démission de M. Bernard FREDERIC, en qualité de Conseiller de l'Action Sociale de Florennes, le groupe Union des Onze Communes propose de désigner M. Vital LAUVAUX, rue des Fermes, 5, à Saint-Aubin, pour le remplacer.

Après vérification de ses pouvoirs, il s'avère que M. Vital LAUVAUX remplit toutes les conditions pour accéder à ce poste et qu'aucune incompatibilité n'a été constatée.

**b) Approbation – Décision**

Décide de désigner M. Vital LAUVAUX, en qualité de Conseiller de l'Action Sociale de Florennes.

M. le Conseiller LAUVAUX, étant personnellement concerné par cette désignation, n'a pas pris part au vote.

**27. Enseignement –**

**a) Ouverture d'une demi-classe maternelle supplémentaire à l'implantation de Morville, dépendant de l'école communale de Florennes 2 – Avec effet au lundi 16 mars 2009 – Ratification – Décision**

Attendu que la population scolaire maternelle fréquentant l'implantation de Morville s'élève à 22 élèves, au lundi 16 mars 2009, et permet la création d'une demi-classe supplémentaire à partir de cette date;

Ratifie la délibération du Collège communal, du 25 mars 2009, décidant d'ouvrir, avec effet au lundi 16 mars 2009, une demi-classe supplémentaire à l'implantation de Morville, dépendant de l'école communale de Florennes 2 .

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, entend les **interpellations** des membres du Conseil.

- **M. le Conseiller HELSON** signale la disparition de 3 panneaux de signalisation, rue Croix Meurice, à Morialmé.

M. le Président le remercie de cette information et signale qu'il fera le nécessaire pour les remplacer.

- **M. le Conseiller CHINTINNE** rappelle la demande des jeunes de Morialmé d'obtenir un local pour se réunir.

Il approuve le projet d'encadrer ces jeunes et souhaite que la Commune organise une rencontre avec les demandeurs et la Maison des Jeunes de Florennes.

Une solution à cette situation tranquilliserait les riverains de la Grand Place de Morialmé.

M. le Président précise qu'il est attentif à cette demande.

Le Collège a demandé au responsable qui occupe les locaux de les remettre en ordre.

De plus, un contact a également été pris avec une association (éducateurs de rue).

M. le Conseiller CHINTINNE prend acte de cette information et demande qu'un contact soit pris avec M. MATHIEU, qui est à l'initiative de la demande des jeunes de Morialmé.

M. le Président signale qu'il le fera.

- **M. le Conseiller SAINT GUILLAIN** demande si tout a été mis en place pour assurer la sécurité, lors de la braderie du 1<sup>er</sup> mai.

M. le Président signale qu'un véhicule du S.R.I. passera dans toutes les rues, le matin, après que les vendeurs soient installés.

Au besoin, ceux qui gênent le passage devront se conformer aux ordres et reculer leurs étales.

M. le Conseiller SAINT GUILLAIN signale que l'accès à l'impasse de la Rue du Chapitre est difficile, lors de la braderie. Il souhaite que l'on y porte une attention particulière.

- **M. le Président** informe les membres du Conseil que les dernières analyses de l'eau de la piscine et des douches du Centre Culturel et Sportif sont correctes. Le risque de légionella est écarté.

**Le HUIS CLOS est prononcé à 19 H 55**

La séance est levée à 20 H 05.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2009, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire ff.,  
**J. HUART**

Le Bourgmestre,  
**S. LASSEAUX**

---